

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 29 avril 2026

L' an deux mille vingt six, le mercredi 29 avril à 19 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire en Mairie d'Epannes, 410 rue des Écoles à EPANNES, sous la présidence de Monsieur EXPOSITO Emmanuel, Le Maire.

Date de convocation : 22 avril 2026

Présents : Monsieur EXPOSITO Emmanuel, Madame GAUTIER Isabelle, Monsieur FAVRELIERE Jean-Claude, Madame ROULIN Aurélie, Monsieur REMONDIERE José, Madame MAZIERE Chantal, Monsieur GARNIER Jean-Luc, Monsieur BORDRON Eric, Monsieur BRELAY Florent, Monsieur COUTURIER Pierre, Madame RIGAGNEAU Mathilde, et Madame RAVARD Armelle

Absents : Madame AUGEREAU Mélanie, Madame POIRAUDEAU Émilie, Monsieur METOIS Fabien

Pouvoir : Madame AUGEREAU Mélanie donne pouvoir à Monsieur BORDRON Eric
Madame POIRAUDEAU Émilie donne pouvoir à Madame RAVARD Armelle
Monsieur METOIS Fabien donne pouvoir à Madame GAUTIER Isabelle

Secrétaire de Séance : Madame RAVARD Armelle

L'ORDRE DU JOUR :

Approbation du compte-rendu du 14 avril

1- Vote du Budget Primitif 2026 – Budget Principal + fongibilité des crédits

2- Vote du Budget Primitif 2026 – Budget Annexe Locatifs

~~3- Vote du Budget Primitif 2026 – Budget Jardin de Ribray 2~~

4- Modification de la délibération n°2026_1_6 sur la délégation du Conseil Municipal au Maire

Questions diverses

Vote du Budget Primitif 2026 – Budget Principal

Les membres du Conseil Municipal votent le Budget Primitif 2026. Il s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

-Section d'investissement : 279 829,85

-Section de fonctionnement : 689 308,76

Mme GAUTIER Isabelle donne lecture de certains chiffres du fonctionnement qui varient peu d'année en année (seule l'inflation est prise en considération). En investissement, Mme GAUTIER Isabelle explique que, principalement, les crédits sont ouverts pour *l'aménagement de la Rue des Ecoles*.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal votent l'approbation du Budget Primitif pour l'exercice 2026- Budget Communal.

Pour : 15
Contre : 0
Abstentions : 0

Vote du Budget Primitif 2026 – Budget Annexe Locatifs

Les membres du conseil municipal votent le Budget Primitif 2026. Il s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

-Section d'investissement : 1 321 478,82
-Section de fonctionnement : 189 814,35

Madame GAUTIER Isabelle explique que ce budget est consacré principalement à la construction de la MAM et que les montants affichés sont les montants repris de l'année passée.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal votent l'approbation du Budget Primitif pour l'exercice 2026 - Budget Annexe Locatifs.

Pour : 15
Contre : 0
Abstentions : 0

Fongibilité des crédits

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'au vu de l'article L. 5217-10-6 du Code général des collectivités territoriales : dans la limite fixée à l'occasion du vote du budget et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, l'assemblée délibérante peut déléguer à l'ordonnateur la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, l'ordonnateur informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles pour la section de fonctionnements et dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles pour la section d'investissements ;

- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération

Pour : 15
Contre : 0
Abstentions : 0

Modification de la délibération n°2026_1_6 sur la délégation du Conseil Municipal au Maire

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la Préfecture reçu le 1^{er} avril relatif à sa délégation du Conseil Municipal au Maire. Plusieurs attributions figurant dans la délibération ne font pas l'objet d'une définition suffisamment précise et ne déterminent pas les limites ou conditions fixées par le Conseil Municipal, entre autre :

- attribution n°15 : sur le droit de préemption

- attribution n°17 : sur les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident de fixer, pour les 2 attributions, un montant maximal de 200 000€ .

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire a rencontré le président du Parc afin de lui exposer le projet d'aménagement de l'étang et d'un parcours. Plusieurs subventions peuvent être demandées sur les plantations et sur la zone Natura 2000. Toutefois, une visite du site va être organisée avec la mise à disposition d'un architecte et d'un paysagiste pour visualiser l'ensemble du projet.

Monsieur José REMONDIÈRE fait part de sa rencontre avec M. RACAUD Mathias, le nouveau directeur du Centre Socio-Culturel du Pays Mauzéen. Un bilan complet de l'accueil de loisirs a été fait. Plusieurs points sont à étudier et analyser pour préparer la nouvelle rentrée en septembre.

De plus, il annonce que la fête de l'école aura lieu le vendredi 26 juin à 18h00.

Monsieur Florent BRELAY a fait un point avec SS2i sur l'ensemble de nos ordinateurs et de nos contrats actuels.

La prochaine séance se déroulera le 12/05/2026

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30